

<http://helene.lipietz.net/spip.php?article183>



Circulez, il n'y a rien à jugerâ€!

- Archives - Proc s contre l'Etat et la SNCF -



Drancy 1944



Date de mise en ligne : lundi 16 f vrier 2009



Toulouse 2006

Copyright   H l ne Lipietz - Tous droits r serv s

Cet article est un coup de coeur, irréfléchi, irrationnel, mais il fallait que je l'écrive immédiatement, sans recul, pour Papa, pour les enfants qui partirent [« habillés comme des petits princes »](#), ...

J'ai mal au coeur, physiquement mal au coeur. Je suis bouleversée tant j'ai honte.

Moi qui étais si fière d'être une avocate en droit public, moi qui magnifiais tant le droit public... Le Conseil d'Etat s'est chargé de me rappeler que ses membres avaient validé les lois infâmes de VICHY (désolée pour les habitants de cette jolie ville).

<dl class='spip_document_90 spip_documents spip_documents_left' style='float:left;'>

L'avis du CE

Les lois de la honte ayant été votées, il appartenait à ceux qui ne s'estimaient pas Juifs de le prouver, depuis Drancy, depuis Auschwitz, depuis la Nuit et le Brouillard, sans doute, parce que la loi est le Loi ... Cela s'appelle le [positivisme juridique](#) !

60 ans après, pourquoi cet arrêt rendu sur un moyen soulevé par le Commissaire du Gouvernement : le forfait ? Les Déportés ont été indemnisés de tout, il n'y a plus rien à voir ! Mais s'ils avaient attrapé le SIDA, s'ils avaient été victimes de l'amiante, ils auraient eu droit à l'indemnisation forfaitaire et à une indemnisation supplémentaire !

Et tant pis pour les préjudices qui n'ont pas été indemnisés : le préjudice moral de Papa, de [Guy](#)(je n'ose pas l'appeler), de Mamie et Papy, Tant pis pour ceux qui ont vu partir leurs grands-parents et qui n'ont plus jamais pu grandir avec eux... Tant pis pour ceux dont [les frères et soeurs se sont envolés en fumée](#) ...

Ils n'ont pas été indemnisés de cette souffrance, 60 ans après, ce n'est pas grave, ce n'est plus grave.

Et tant pis pour l'espoir qu'avait fait naître l'arrêt PELLETIER « il appartient aux victimes de demander réparation selon les règles de droit commun »

Heureusement, Papa est mort emportant avec lui son impossible pardon, aujourd'hui il ne pourrait toujours pas pardonner

miraculeusement rescapé des griffes des gangsters S.S.

il n'a jamais oublié les centaines de petits enfants qu'il a vus partir vers une mort atroce ;

il n'a jamais pardonné à leurs bourreaux nazis

ni surtout à leurs ignobles complices de Vichy

dont le zèle a permis l'accomplissement de tels forfaits.

Circulez, il n'y a rien à jugerâ€!

(texte écrit par Papa pour l'annonce de sa mort, 10 ans avant celle-ci)

Allez, il faut que l'Espoir soit plus fort que la bêtise, il faut espérer que les tribunaux administratifs résistent à cet avis... Cela ne fait que 60 ans que les victimes attendent, alors un peu de plus...